



L'ONPE publie un guide pour soutenir la mise en œuvre de projets destinés à lutter contre la précarité énergétique

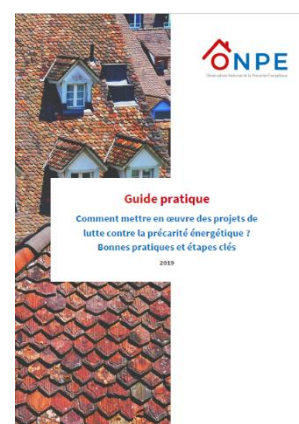
L'ONPE publie aujourd'hui le guide pratique « Comment mettre en œuvre des projets de lutte contre la précarité énergétique : bonnes pratiques et étapes clés » ainsi que 12 fiches synthétiques « actions exemplaires ». Ces outils sont le fruit de retours d'expériences des acteurs et s'adressent à tous les acteurs souhaitant porter ou développer un projet de prévention de la précarité énergétique sur leurs territoires.

Six étapes clés indispensables à la conception d'un projet de lutte contre la précarité énergétique

Un projet de lutte contre la précarité énergétique couvre différents types d'actions. Il peut s'agir **d'actions de sensibilisation** des ménages aux enjeux de cette précarité, d'un dispositif de **repérage** sur le terrain, de **conseils** délivrés aux ménages pour qu'ils puissent mieux gérer leur consommations d'eau et d'énergie ou encore de mesures d'accompagnement à la mise en œuvre de **travaux** et à leur suivi.

Ce guide pratique **identifie 6 étapes clés essentielles** au lancement et au bon déroulé d'un projet de lutte contre la précarité énergétique :

- **réaliser un état des lieux de l'existant** (identification des ressources et informations disponibles sur le territoire, cartographier l'écosystème local et les acteurs mobilisables et déterminer les besoins prioritaires du territoire en matière de précarité énergétique)
- **définir le positionnement stratégique** du projet en fonction des besoins identifiés pour déterminer les leviers d'intervention à moyen et long terme
- **concevoir un modèle économique approprié** aux objectifs fixés et aux ressources mobilisables afin d'anticiper les investissements requis
- **mettre en œuvre des dispositifs de gouvernance adaptés et bien dimensionnés** en raison du nombre et de la diversité d'interlocuteurs impliqués sur la thématique
- **favoriser l'appropriation du projet par ses bénéficiaires et ses participants** dans un objectif de pérennisation du projet
- **définir les indicateurs et critères de réussite et prévoir des dispositifs d'évaluation de l'efficacité** du projet toujours vis-à-vis des objectifs fixés et de renforcer ou d'ajuster (le cas échéant) son mode d'action.



30% des ménages français ont restreint leur consommation d'énergie l'hiver dernier¹

Au cours de l'hiver dernier, **30 % des ménages français ont déclaré avoir restreint leur consommation d'énergie en raison de son coût**. Durant cette même période, **15 % des ménages français ont souffert d'une sensation de froid chez eux**, voire pire pour les ménages pauvres et modestes, comme en témoignent certaines familles² à l'ONPE.

L'ONPE estime également qu'en 2017, 11,6% des ménages appartenant aux trois premiers déciles de revenus consacrent plus de 8% de leurs revenus au chauffage dans leur logement, soit **3,3 millions de ménages ou 6,7 millions de personnes**.

Ainsi **la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un territoire est nécessaire** pour intervenir de façon adaptée et efficace auprès des ménages locataires ou propriétaires, en situation de précarité énergétique, et pour garantir l'efficacité de projets de lutte contre la précarité énergétique.

La publication de cet outil pratique répond ainsi concrètement à un besoin exprimé par les acteurs des collectivités territoriales, toutes échelles confondues. Les 12 retours d'expériences en matière de projet de lutte contre la précarité énergétique donnent ainsi de la hauteur et un appui pour aider et favoriser la mise en œuvre et le bon déploiement de projets par les collectivités pour ces ménages particulièrement vulnérables.

En savoir plus :

- [Guide Pratique « Comment mettre en œuvre des projets de lutte contre la précarité énergétique : bonnes pratiques et étapes clés »](#)
- [Les 12 « fiches d'actions exemplaires »](#)

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ONPE EN BREF

L'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) est un outil d'observation et d'analyse de la précarité énergétique, créé dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle 2 ».

Institué le 1er mars 2011, il rassemble des partenaires à la fois publics (services ministériels et interministériels, l'ADEME, l'ONPES, l'ANAH, le médiateur national de l'énergie, etc.), privés (EDF, ENGIE, Direct Energie, Enedis, etc.) et associatifs (CLER, Croix Rouge, Secours Catholique, etc.). L'Observatoire est piloté par un comité stratégique et un comité technique réparti en groupes de travaux. Son secrétariat est assuré par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Selon la convention du 1er mars 2011, l'Observatoire vise à « améliorer, tant dans le secteur de l'habitat que dans les transports, la connaissance de la précarité énergétique en France, à informer et à contribuer à l'orientation des politiques publiques ». Reconnu par l'ensemble des parties prenantes et situé au cœur des interfaces entre public, privé et associatif, l'ONPE constitue une organisation-clé dans la lutte contre la précarité énergétique en France.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr

 [@ademe](https://twitter.com/ademe)

¹ Baromètre Energie Info, médiateur national de l'énergie, 2018

² [Retrouvez chaque semaine le portrait d'une famille en situation de précarité énergétique](#)